ACTALIA
CECALAIT

Catalogue des formations 2017

Une équipe qualifiée au service des entreprises du secteur du lait et des produits laitiers :

- Analyses physico-chimiques
- Analyses microbiologiques
- Métrologie
- Assurance qualité
- Statistiques appliquées

QUI SOMMES NOUS ?

ACTALIA Cecalait est un centre d'expertise dans le secteur du lait et des produits laitiers, reconnu en France et à l'international. Depuis plus de 20 ans, ACTALIA Cecalait met son savoir faire et sa compétence à la disposition des laboratoires laitiers pour leur apporter assistance dans le domaine de la qualité en physico-chimie et en microbiologie.

Spécialiste de l'analyse dans le domaine laitier, accrédité par le Cofrac selon les normes ISO 17043 et ISO 17025, ACTALIA Cecalait propose aux laboratoires des échantillons à teneur garantie, des essais d'aptitude, des expertises techniques, des conseils, des audits et des formations.

DES FORMATEURS QUALIFIES

A l'écoute de vos attentes, nos experts spécialisés ont une expérience de plus de 20 ans dans divers domaines d'activité (physico-chimie, microbiologie, métrologie, statistiques, assurance qualité, validations de méthodes, normalisation).

Philippe TROSSAT
Directeur Pôle Cecalait
DOMAINES D'EXPERTISE : Analyses physico-chimiques et microbiologiques lait et produits laitiers & méthodes instrumentales / métrologie / statistiques appliquées au contrôle qualité / assurance qualité / incertitudes et validation de méthodes alternatives

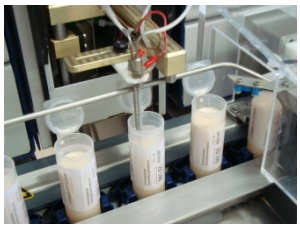

p.trossat@actalia.eu ☎ +33.(0)3.84.73.63.20

Patricia ROLLIER
Responsable du laboratoire de microbiologie
DOMAINES D'EXPERTISE :Analyses microbiologiques lait, produits laitiers et aliments & méthodes instrumentales

p.rollier@actalia.eu ☎ +33.(0)3.84.73.63.20

DES FORMATIONS ADAPTEES A VOS BESOINS

Nos formations, qu'elles soient d'initiation ou de perfectionnement sont ajustables en fonction de vos besoins. Ensemble, nous analysons vos attentes, vos objectifs et concevons votre formation "sur mesure", adaptée à vos besoins spécifiques, votre contexte, vos problématiques. Vous trouverez en annexe une liste, non exhaustive et personnalisable, des exemples de thèmes de formation, mais nous pouvons également répondre à toute autre demande en relation avec les techniques analytiques en physico-chimie et microbiologie.

Votre formation "sur mesure" c'est donc :

⇨ un programme de formation personnalisé (uniquement théorique, ou uniquement pratique, ou alliant la théorie à la pratique) adapté au public concerné (responsables, techniciens ou opérateurs de laboratoire),
⇨ une durée modulable selon vos contraintes,
⇨ un planning qui s'adapte à vos disponibilités,
⇨ une session organisée au sein de votre entreprise ou dans les locaux d'ACTALIA Cecalait à Poligny (salle de formation, laboratoire d'analyses).

MODALITES PRATIQUES

Nos formations sont gérées par l'ANFOPEIL (Association Nationale pour la Formation et le Perfectionnement des Personnels en Industrie Laitière et Agro-alimentaire, n° d'activité : 27 39 01091 39) et sont donc déductibles du budget formation de votre entreprise.

Les tarifs des formations dépendent du type, de la durée de la formation ainsi que du nombre de personnes formées par session. Ainsi, la tarification se fait sur devis présenté par ACTALIA Cecalait.

Pour tout complément d'information, merci de contacter M. TROSSAT par e-mail : p.trossat@actalia.eu ou par téléphone au +33.(0)3.84.73.63.20

ANNEXE

EXEMPLES DE THEMES DE FORMATION

➢ Méthodes d'analyse chimiques et instrumentales

- Détermination de la teneur en matière grasse du lait et des produits laitiers par **méthodes butyrométriques**
- Détermination de la teneur en matière grasse du lait et des produits laitiers par **méthodes par extraction** (Röse-Gottlieb, SBR, Weibull-Berntrop)
- Détermination de la teneur en matière protéique du lait par la méthode au **noir amido**
- Détermination de la teneur en azote du lait et des produits laitiers par la **méthode Kjeldahl** (azote total, azote non protéique, azote soluble, fractions azotées)
- Détermination de la teneur en **matière sèche** du lait et des produits laitiers
- Détermination de la teneur en **humidité et non gras sec** du beurre
- Détermination de l'**acidité de la matière grasse** du lait et du beurre
- Détermination de la teneur en **urée** ou **lactose** du lait et des produits laitiers par méthodes enzymatiques
- Numération des **cellules somatiques** du lait
- Détermination de la teneur en matière grasse, matière protéique et matière sèche par méthode **infrarouge** (moyen infrarouge et proche infrarouge)

➢ Méthodes d'analyse microbiologiques (tout aliment)

- Numération des **microorganismes à 30 °C**
- Dénombrement des **coliformes / entérobactéries / *Escherichia coli***
- Dénombrement des **staphylocoques à coagulase positive**
- Dénombrement de **spores butyriques**
- Dénombrement de ***Clostridium perfringens***
- Dénombrement de ***Bacillus cereus***
- Dénombrement de ***Pseudomonas***
- Dénombrement de **bactéries lactiques**
- Recherche de ***Salmonella***
- Recherche et dénombrement de ***Listeria monocytogenes***

➢ Thèmes connexes

- Bonnes pratiques en laboratoire de microbiologie
- Assurance qualité dans un laboratoire d'essai (selon le référentiel ISO 17025)
- Métrologie dans un laboratoire d'essai
- Exploitation des résultats d'ETG et d'essais d'aptitude
- Estimation des incertitudes
- Validation de méthodes alternatives

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS

De convention entre les parties, les « conditions générales de vente et d'exécution des prestations » (ci-après désignées les « Conditions Générales ») d'ACTALIA régissent les relations contractuelles entre les parties.
ACTALIA s'engage à fournir les services conformément aux présentes « Conditions Générales » et en conséquence, toutes les offres ou soumissions de service et tous les contrats, conventions ou autres accords en résultant seront régis par les présentes « Conditions Générales », sauf dérogation formelle et expresse figurant dans le devis ou proposition transmis au client. Ce dernier renonce à toute clause définie dans ses conditions générales d'achat qui seraient contradictoires aux « Conditions Générales » suivantes.

1 – Objet – Dispositions générales
ACTALIA agit pour la personne physique ou morale dont émanent les instructions en vertu desquelles il intervient (ci-après désigné le « client »). Aucune autre partie n'est en droit de lui donner des instructions, notamment sur l'étendue de l'intervention ou la remise du rapport à moins qu'il n'y soit autorisé par le « Client ».

ACTALIA réalise des prélèvements, des audits, des études, des recherches, des expertises, des prestations d'assistance technique, des mesures, des analyses et des essais à façon, à la demande de ses « Clients ». ACTALIA peut sous-traiter l'exécution de tout ou partie des services convenus avec ses « Clients ».

Lorsqu'un devis ou une proposition de prestations techniques sont établis par ACTALIA, ils constituent les conditions particulières venant modifier et compléter les présentes « Conditions Générales ». Le délai de validité de l'offre est fixé dans ces conditions particulières et le contrat est conclu pour la durée stipulée dans celles-ci.

2 – Obligations d'ACTALIA
ACTALIA fournira des services conformément :
- aux instructions spécifiques écrites du « Client », acceptées par ACTALIA,
- aux termes de la revue de contrat, acceptés par le « Client »,
- aux méthodes qu'ACTALIA estimera appropriées en fonction des contraintes techniques, opérationnelles et/ou financières

ACTALIA s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du présent contrat qu'après son expiration, toutes les informations dont il aura connaissance sur l'activité du « Client », sauf autorisation expresse de celui-ci. Le personnel d'ACTALIA est soumis à une clause de confidentialité concernant les informations relatives aux raisons qui motivent la collaboration des parties, au contenu de la mission confiée à ACTALIA, aux résultats obtenus pour le compte du « Client » et à son fonctionnement interne. La présente clause de confidentialité peut faire l'objet d'une rédaction spécifique à la demande du « Client ». Sauf demande expresse de ce dernier, ACTALIA se réserve le droit de mentionner le nom du « Client » ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux à titre de référence.

3 – Obligations du « Client »
Le « Client » devra :
- s'assurer que des instructions et des informations suffisantes sont données en temps voulu à ACTALIA afin de lui permettre d'exécuter les services requis,
- permettre l'accès nécessaire aux représentants d'ACTALIA afin d'exécuter les services requis,
- informer ACTALIA au préalable de tous risques ou dangers connus, effectifs ou potentiels, associés à toute commande, prélèvement d'échantillons ou contrôle, comme par exemple la présence de radiation, d'éléments ou matériaux toxiques.
- s'acquitter de toutes ses obligations découlant du contrat de vente concerné, faute de quoi ACTALIA sera alors relevé de toute obligation à l'égard du « Client ».

4 – Echantillons et produits soumis à essai ou analyse
Le « Client » est responsable de la conformité et de la représentativité des échantillons et produits soumis à l'exécution des prestations.
Sauf dans le cas particulier d'un prélèvement réalisé par ACTALIA, le « Client » doit mettre gratuitement à la disposition d'ACTALIA les échantillons et produits nécessaires à la réalisation de la prestation. Les frais de port sont à la charge du « Client ».

Pour toute réexpédition des échantillons et produits sur demande expresse (mail, courrier ou télécopie), les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont facturés en sus.

Pour les tests sensoriels réalisés sur des échantillons et produits fournis par le « Client », celui-ci s'engage à garantir leur innocuité et à prévenir ACTALIA Sensoriel si les échantillons et produits devaient porter des mentions obligatoires au niveau de l'étiquetage concernant des traitements spécifiques de type : ionisation, irradiation, OGM, etc. De plus, le « Client » communiquera à la livraison les DLC, DLUO ou date de fabrication des échantillons et produits lorsque ces informations ne figurent pas sur leur emballage.

La réception des échantillons et produits est prévue du lundi au vendredi aux heures ouvrables des différentes adresses d'ACTALIA, sauf cas particuliers définis préalablement entre ACTALIA et le « Client ».

5 – Conditions financières, report ou annulation
En rémunération de ses prestations, ACTALIA percevra les sommes dont les montants et les modalités de règlement sont fixés aux conditions particulières figurant dans le devis ou la proposition de prestation. Les prix indiqués sont hors taxes. Une remise commerciale pourra exceptionnellement être consentie en fonction du volume d'activité commandé ou des modalités particulières de réalisation. Les prestations sont effectuées dans l'ordre d'enregistrement des commandes. Toutefois, certaines commandes peuvent être exceptionnellement traitées en priorité moyennant une majoration de prix pour urgence.

Une facture d'acompte de 30% peut être émise par ACTALIA au démarrage de la prestation. Les règlements sont effectués par le « Client » à 30 jours suivant la date de facturation, nets et sans escompte. En cas de retard de paiement, le « Client » sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement et d'une pénalité calculée sur l'intégralité des sommes restant dues et résultant de l'application d'un taux équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le cas échéant, l'exécution de la prestation ou la délivrance d'un document pourra être subordonnée au paiement préalable d'un montant pouvant atteindre l'intégralité du prix prévu au contrat.

Toute demande de report ou d'annulation unilatérale du contrat par le « Client » pour une intervention mobilisant les moyens d'ACTALIA (essai en halle pilote ou en usine, conseil, formation, analyse sensorielle, etc.) doit, pour être effective, être confirmée par écrit au moyen d'un courrier, d'une télécopie ou d'un e-mail. Sauf cas de force majeure (évènements indépendants de la volonté des parties tels qu'une grève, un incendie...), toute annulation ou report non prévu lors de la revue de contrat, et intervenant moins de deux semaines avant la date fixée pour le début d'exécution du contrat, peut donner lieu à une facturation au « Client » de 15% du montant du prix prévu au contrat. Dans le cas d'une annulation ou d'un report demandé moins de 48 heures avant la date prévue, cette facturation pourra être portée à 25% du montant du prix prévu au contrat.

6 – Garantie, limitation de responsabilité
Le « Client » est seul responsable de la mise en œuvre des recommandations, de la destination de la prestation ou de l'exploitation des résultats obtenus.

ACTALIA s'engage à mettre en œuvre les moyens décrits dans la proposition en ce qui concerne les prestations technologiques et de conseil ou d'expertise, ou à la production de résultats en ce qui concerne les prestations d'analyses. Il ne pourra être tenu responsable que pour des cas de négligence prouvée.

Dans le cas où ACTALIA émettrait des réserves sur d'éventuelles insuffisances concernant les analyses demandées, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de maintien de la demande par le « Client ».

Si la responsabilité d'ACTALIA était engagée, quelle qu'en serait la cause, le domaine ou sa nature, que le dommage soit matériel ou immatériel, elle serait limitée au dommage direct et immédiat lié à la prestation d'ACTALIA, sans pouvoir excéder le paiement par ACTALIA d'un montant de dommages et intérêts supérieur au montant hors taxes du prix convenu au titre de la commande à l'occasion de laquelle est intervenu le dommage subi par le client.

7 – Règlement des litiges
Election de domicile est faite, pour ACTALIA, à son siège administratif. Les présentes « Conditions Générales » ainsi que les contrats conclus avec le « Client » sont régis par le droit français. Toute contestation qui n'aura pu être réglée à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort duquel est situé le siège administratif d'ACTALIA, et ce même en cas de pluralité de défenseurs.

ACTALIA, association loi 1901 à but non lucratif.
Siège administratif : Technopole Alimentec - rue H. de Boissieu – F 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. +33 (0)4 74 45 52 20 – Fax. +33 (0)4 74 45 52 21 – Siren 325 346 542 – NAF 7211Z

ACTALIA Cecalait
Rue de Versailles
B.P. 70129
39801 POLIGNY CEDEX
France

Tel. : +33.(0)3.84.73.63.20
Fax : +33.(0)3.84.73.63.29